

ARDRES

Chasse aux Oeufs

2 À 11 ANS

SAM
19
AVRIL

RÉSERVÉE AUX
ARDRÉSIENS



RENDEZ-VOUS DE 10H30 À 11H30
DANS LE JARDIN PUBLIC

SUR INSCRIPTION AVANT LE 04 AVRIL

Mairie d'Ardres

64 Rue des Lombards 62610 ARDRES
03 21 46 50 20 - www.mairie-ardres.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :





INSCRIPTION

Bulletin d'inscription à déposer en Mairie avant le 04 Avril 2025

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : / /

Âge :

Nom des parents :

Adresse :

Tél :

Mail :

Nous, parents :

- autorisons la participation de notre enfant.
- déchargeons la Mairie de tout incident qui surviendrait pendant l'animation (blessures, chutes, vols).
- restons présents et en responsabilité de notre enfant durant l'animation.

Règlement disponible sur le site de la ville.



Fait à : le Signature :



ARTICLE 1 :

La Ville d'Ardres organise le samedi 19 avril de 10h30 à 11h30, un jeu gratuit intitulé « Chasse aux œufs » dans le jardin public d'Ardres

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le jeu est ouvert aux enfants ardrésiens âgés de 2 à 11 ans. L'autorisation préalable et la présence du représentant légal de l'enfant (parent ou tuteur) sont obligatoires pour la participation au jeu.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, il est nécessaire de :

- Déposer impérativement un bulletin d'inscription auprès de la mairie avant le 4 avril.
- Se rendre le samedi 19 avril à 10h30 pour le début du Jeu, à l'entrée de la mairie d'Ardres, 64, rue des Lombards, sous la surveillance de son représentant légal.

ARTICLE 4 : PRINCIPE DU JEU

Chaque enfant participant doit arriver avec son propre panier à l'entrée de la mairie.

- Les familles seront dirigées vers le jardin public où l'espace sera divisé en 3 catégories d'âge: 2 à 4 ans / 5 à 7 ans / 8 à 11 ans.
- Chaque enfant doit chercher 5 œufs factices de couleurs différentes dans le jardin public dans la zone spécifique par tranche d'âge.
- Puis se rendre au point de sortie de la salle des mariages.

ARTICLE 5 : RÉCOMPENSE

Sur présentation des 5 œufs factices, un sujet en chocolat sera remis au participant.

Un seul lot sera attribué par participant pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 6 : AUTORISATIONS

Les participants consentent, si nécessaire, à toute vérification de leur identité, de leurs coordonnées et autorisent la Mairie à diffuser les photos et vidéos prises lors de l'évènement.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ

Les enfants sont, pendant la durée du Jeu, sous la responsabilité de leurs représentants légaux, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'un éventuel accident.

ARTICLE 8 : RESPECT DES LIEUX ET DE LA NATURE

Les participants s'engagent à respecter le site du jardin public et de la nature présente : jeter ses déchets dans les poubelles appropriés et respecter les arbres et les massifs.

ARTICLE 9 : ACCORD DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet. Le règlement complet sera disponible sur le site internet.

BONNE CHASSE À TOUS